



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Reconnue d'utilité publique par décret du 26-09-1968

Section des Landes

Bernard BROQUA
Président

Le 25 octobre 2017

Journée " fin d'année" mardi 28 novembre 2017

Chères amies, chers amis,

Une nouvelle année s'achève ! Le temps passe si vite !

Nous avons eu l'occasion de partager de bons moments et je remercie sincèrement tous ceux qui font l'effort de participer d'une manière ou d'une autre à nos diverses activités : sorties, BAL, concours...

Je vous invite, avant les fêtes de fin d'année à nous réunir une nouvelle fois dans l'amitié et la bonne humeur.

Comme par le passé, après un bon repas nous assisterons à une conférence en partage avec les étudiants de l'IUT.

Stationnement facile, proximité de l'IUT, qualité du décor, du repas et du service, nous nous retrouverons donc au restaurant "Fourchette et Sable blanc", que nous connaissons bien.

Restaurant situé dans l'agréable cadre de la base de loisirs du Marsan route de Bayonne à Mont de Marsan.

Le chef François nous propose le menu suivant :

- Apéritif
- Bonne garbure : elle était excellente l'an dernier
- Filet de canard sauce kiwi et son accompagnement
- Omelette norvégienne, garantie fabrication maison
- Vin et café compris.

Nous rejoindrons l'IUT pour une conférence "Prévention Routière".

Avec Jacques DUPONT j'ai pu rencontrer une responsable du service concerné, à la demande de monsieur le Directeur de cabinet de la préfecture qui est sensible aux articles sur le code de la route dans le BAL. L'AMOPA des Landes va donc devenir partenaire de la Prévention Routière dans les Landes, cela est en construction...

La situation dans les Landes, en ce qui concerne l'accidentologie est grave cette année.

Cela concerne tout le monde. Nous découvrirons la situation actuelle, ce qu'est la Prévention Routière, ses acteurs, ses missions...

Je recommande particulièrement cette conférence, pour nous-même mais aussi afin de transmettre bien des valeurs de citoyenneté et de respect de l'autre.

Je vous espère nombreux, le coût de la journée est le même que l'an dernier... rares sont les choses qui n'augmentent pas !

À bientôt donc,
Avec toute mon amitié.

19 Rue Chantemerle
40800 Aire sur Adour

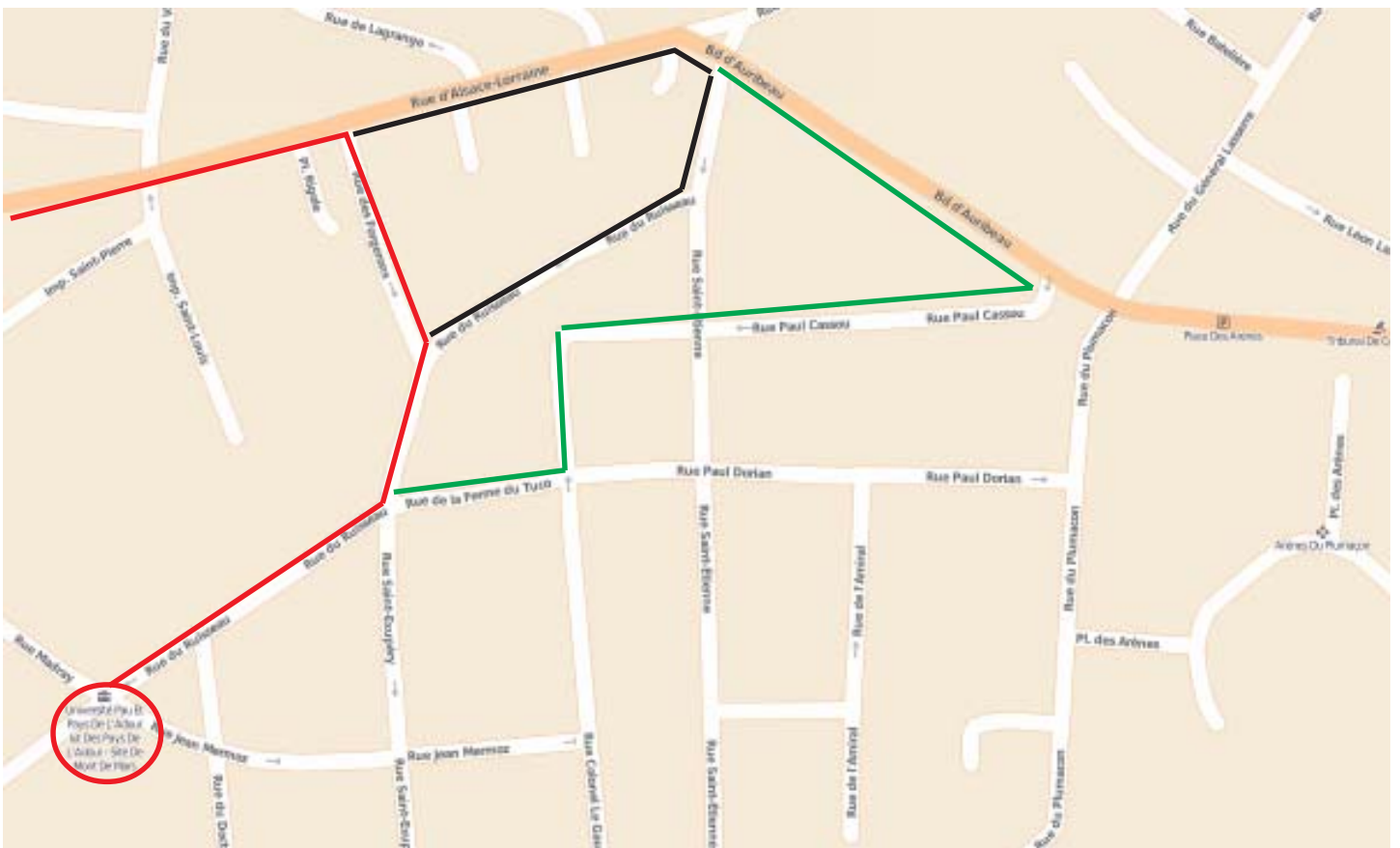
Tél : 05 58 71 87 12 Portable 06 80 05 48 08
Mél : Bernard.Broqua@orange.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/amopa-landes>



Restaurant :

- Depuis Mont de Marsan, prendre la direction TARTAS - DAX - BAYONNE
- Après le rond-point 1, celui de la rocade, continuer vers Bayonne
- Faire demi-tour au rond-point 2, la base de loisirs est rapidement à droite.



IUT :

- Depuis le restaurant, prendre la direction Mont de Marsan
- Plusieurs solutions en rouge, vert et noir
- Suivre tout simplement les panneaux IUT, Université, CDDP

Bulletin d'inscription : à retourner avant le jeudi 23 novembre 2017

à Bernard BROQUA 19 rue Chantemerle 40800 Aire sur l'Adour

Journée " Fin d'année " le mardi 28 novembre 2017

Mme, M. : Tél fixe : Tél portable :

Commune de résidence :

Adresse Mél :@.....

Participera à :

- la sortie du mardi 28 novembre 2017

- sera accompagné(e) de :

-

-

Covoiturage :

- Je suis chauffeur :

- Je porte : -

-

-

- Je propose : - places

- Je suis passager :

- mon chauffeur :

- je cherche un chauffeur :

N'hésitez pas à me téléphoner au 05 58 71 87 12
tout sera courtoisement mis en œuvre pour vous satisfaire.

Chèque de 23 euros x = _____ à l'ordre de AMOPA section des Landes
(Pas de paiement en liquide)

Bulletin d'inscription : à retourner avant le jeudi 23 novembre 2017

à Bernard BROQUA 19 rue Chantemerle 40800 Aire sur l'Adour

Journée " Fin d'année " le mardi 28 novembre 2017

Mme, M. : Tél fixe : Tél portable :

Commune de résidence :

Adresse Mél :@.....

Participera à :

- la sortie du mardi 28 novembre 2017

- sera accompagné(e) de :

-

-

Covoiturage :

- Je suis chauffeur :

- Je porte : -

-

-

- Je propose : - places

- Je suis passager :

- mon chauffeur :

- je cherche un chauffeur :

N'hésitez pas à me téléphoner au 05 58 71 87 12
tout sera courtoisement mis en œuvre pour vous satisfaire.

Chèque de 23 euros x = _____ à l'ordre de AMOPA section des Landes
(Pas de paiement en liquide)